

C A F É.

M. le Comte continue ainsi :

« M. de Launay dit qu'il n'a pas établi
 „ l'affaire du café , qu'il n'a fait que la
 „ suivre , mais sans cette affaire du café ,
 „ auroit-il versé quarante - deux millions
 „ dans les coffres du Roi ? Le rapport de
 „ cette branche des Accises auroit-il été
 „ déduit de ses fastueux succès fiscaux. Il
 „ ne s'agit pas de savoir qui a créé l'impo-
 „ sition ; c'est toujours le Roi , on le fait
 „ assez ; le Roi , le Roi ; c'est le cri de
 „ ralliement de tous les vexateurs du
 „ peuple ».

M. le Comte m'attaque ici sur un des points qui me font le plus d'honneur ; car ce point caractérise tout-à-la-fois mon entier dévouement aux volontés du Roi , mon zèle pour le peuple , & mon désintéressement.

1°. Mon dévouement aux volontés du Roi se caractérise , tant par l'affaire même , (car il ne fût jamais du ressort d'un Régisseur général de brûler du café & de le vendre au peuple) ; que par les travaux immenses que j'ai gratuitement faits pour cette manutention , dans tout un Royaume , dans la seule vue de l'avantage du Roi & du peuple.

2°. Mon zele pour le peuple est consacré par les deux millions cent mille écus de diminutions sur ses charges, que j'ai procurés par cette opération.

3° Et mon désintéressement, par le refus que j'ai fait de l'approvisionnement du café, où j'étois maître de me fixer des bénéfices, puisque je l'étois des prix d'achats & des prix de ventes.

M. le Comte de Mirabeau fait beaucoup de phrases & ne donne pas une preuve; moi, je ne fais pas de phrases, mais je donne des preuves.

Voici mes preuves.

Par les Comptes rendus séparément sur cette partie dont les produits ne sont pas entrés dans mes *fastueux succès fiscaux*, ainsi que le prétend si ingénieusement le Comte de Mirabeau, le Roi a eu pendant trois ans 150 mille écus de bénéfice sur cette affaire commerciale; il n'a eu la quatrième année que 96000 écus, la Société Maritime ayant diminué ce bénéfice par ses livraisons.

Par ces mêmes Comptes, il est prouvé que le prix du café a été réduit de *douze phenins*, (ou trois sols) le *loth*, à cinq phenins seulement; que chaque phenin par loth, faisant 300 mille écus sur la consommation, le peuple a été foulagé dans

cette charge, de deux millions cent mille écus par an, puisqu'il a payé sept phenins de moins par loth.

Ces Comptes prouvent en même-temps que je n'ai jamais rien reçu, & que je n'ai pas fait de livraisons; (livraisons pourtant qui m'auroient rendu maître de mes bénéfices, l'étant des prix d'achats & de ceux de ventes, comme je viens de le dire); & que j'ai refusé les bénéfices que le Roi m'offroit lui-même, suivant sa lettre dont voici la teneur.

« J'ai vu par votre lettre d'hier, la proposition pour l'achat du café; mais je
» dois vous dire qu'il n'est pas admissible
» d'envoyer cet homme en Hollande, & de
» lui ouvrir un crédit sur nos Caisses. Cela
» n'est rien; mais si vous voulez contracter
» vous-même une livraison, je serai assez
» disposé à vous faire avancer quelques
» fonds par la Banque. J'attends votre réponse ultérieure sur cet objet. Sur ce je
» prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte &
» digne garde ».

Potzdam, le 28 Mars 1781.

Signé FRÉDÉRIC.

Cette offre fut suivie d'un ordre à la Banque, dont j'acceptai le crédit de trois cent mille livres, pour faire preuve, mais que je lui remis ensuite, n'en voulant pas

même faire usage pour le Roi , afin d'éloigner tous soupçons de bénéfice , & de laisser au Commerce cet avantage.

Voilà des faits qui ne caractérisent ni un *vexateur* du peuple, ni un destructeur du Commerce , & qui prouvent cependant beaucoup de peines de ma part par la manutention dans tout un Royaume , sans la moindre récompense , sans même avoir fait entrer ces produits comptés séparément au Roi , *dans mes fastueux succès fiscaux* ; ce qui étoit bénéfice de commerce pour le Roi & pour le peuple , ne pouvant être compris dans le produit des droits.

Je vais dire à présent à M. le Comte de Mirabeau, pour combien la dimiution des droits y est entrée par mon opération pour lui prouver que deux & deux ne font pas quatre en finance , ainsi qu'il le pense , puisqu'il me demande pour combien l'augmentation des droits est entrée dans mes succès fiscaux.

Avant la régie, les droits étoient de quatre gros par livre de café ; en 1772 ils ont été augmentés de deux gros par livre , pour indemniser le Roi de ses pertes par le mélange des bières. Ces six gros de droits ne produisoient que trois cent mille écus ; la réduction à trois gros en a pro-

duit par mon opération 574 mille ; ainsi l'on voit que deux & deux ne font pas quatre en finance , & que M. le Comte a eu tort de me demander pour combien l'augmentation du droit est entrée dans mes *fastueux succès* ; & qu'il a eu d'autant plus de tort , qu'il me reproche d'avoir fait perdre deux millions quatre cents mille écus en douze ans , par mon *ignorance* Comment veut-il qu'une perte de deux millions quatre cents mille écus ait contribué à une augmentation ? Il a plus de chaleur que de capacité quand il cherche à convertir le bien en mal , & cette chaleur ainsi va jusqu'à offrir *spadow* ou l'échafaud pour récompense à celui qui a enlevé aux fraudeurs le bénéfice de la fraude , pour le partager entre le Roi & le peuple , sous prétexte qu'il a favorisé la consommation du café , comme si elle n'eût pas déjà existé. N'a-t-il pas dû voir que je fermois au contraire le chemin de *spadow* à tous ceux que l'appas du gain y conduisoit ? Un homme qui dit de telles horreurs à celui qui , dans une grande administration , n'a fait que du bien , prouve qu'il ne sauroit ni ne voudroit le faire lui-même. En voilà assez pour prouver avec quelle honnêteté je lui reproche de n'en avoir pas eu ; j'observe cependant que j'ai monté cette affaire dans tout le

Royaume, & que je l'ai soutenue cinq ans avec fruit, sans nulle participation aux bénéfices & sans demander des fonds au Roi, ni en prendre dans ses caisses. M. le Comte voudra bien me pardonner cette petite vanité; c'est le seul fruit de tant de travaux.

T A B A C.

Le Comte de Mirabeau dit ensuite :

« Il faut faire entrer le rehaussement du
 » prix du tabac dans le calcul des augmen-
 » tations procurées par M. de Launay,
 » comme un impôt très-grave; voudroit-
 » il.... &c.... Convenons que pour au-
 » gmenter les revenus d'un Souverain avec
 » de nouveaux impôts, il ne faut ni une
 » habileté bien grande, ni un zèle très-
 » fervent. Que M. de Launay nous dise
 » donc à quoi s'est monté tout le produit
 » de ce monopole & celui sur le café, nous
 » supputerons ce qu'ont rapporté de plus,
 » par ses soins, les anciens droits sur le
 » café, & ce qui est provenu des nou-
 » veaux ».

Il raisonne ensuite & calcule à sa manière. « Pour suppléer, dit-il, à ce que je
 » ne veux pas lui dire », & porte à vingt-un millions d'écus ces prétendus fruits de nouveaux impôts.

Encore